

Vers une révision du Code de l'eau

Dossier de la rédaction de H2o
October 2011

Plusieurs experts, ainsi que des partenaires financiers ont entamé à Dakar des échanges sur le processus de révision de la Loi portant sur le Code de l'eau, pour permettre à l'État "de respecter son engagement à promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'instar de la communauté internationale".

"Le processus de révision de la Loi 81-13 du 14 mars 1981, portant Code de l'eau participe de la volonté de l'État du Sénégal de respecter son engagement à promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'instar de la communauté internationale", a dit Oumar Sarr ministre de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique. Selon lui,

"par rapport aux principes de base de la GIRE, notamment les principes d'équité, de subsidiarité, d'information et de participation, le cadre juridique et institutionnel actuellement en vigueur comporte encore quelques insuffisances qu'il convient de corriger". Pour Oumar Sarr, "cette loi qui a été adoptée au lendemain des durs cycles de sécheresse des années 1970, visait à tracer les contours d'une approche de gestion des ressources en eau capables d'atténuer les conséquences néfastes d'une telle calamité naturelle. Depuis lors, la nécessité d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau pour promouvoir un développement durable a été de plus en plus reconnue et affirmée par la communauté internationale. Dans cet exercice (processus de révision du Code), il importe de veiller à une harmonisation du cadre législatif et réglementaire constitué par de nombreux textes de loi et de traités internationaux comme notamment les Codes de l'Environnement, de l'Assainissement et de l'Hygiène et la Charte des eau du fleuve Sénégal qui sont venus renforcer l'arsenal juridique sur la ressource en eau."

Pour sa part, Leila Mokadem, représentante régionale du Bureau de la Banque africaine de développement - BAD, a estimé que "point n'est besoin de vous rappeler que la révision de la Loi portant Code de l'eau du Sénégal dont l'adoption remonte à 1981, constitue un des piliers du nouveau dispositif juridique que le gouvernement du Sénégal compte se doter". "Les bases pour une gouvernance efficace de l'eau pour les décennies à venir dépendent de la pertinence et de la qualité de ce cadre de référence", a-t-elle soutenu. Elle a en outre réitéré la volonté et la disponibilité de la BAD et de la Facilité africaine de l'eau pour soutenir le gouvernement du Sénégal dans ses efforts de développement du secteur de l'eau et d'amélioration de la gouvernance de l'eau en vue de l'atteinte des Objectifs de développement du millénaire.

Agence de Presse Sénégalaise (Dakar) - AllAfrica 13-09-2011